

# BPJEPs

## ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS (APT)

### par apprentissage



#### LA FORMATION

##### 2 UC transversales:

- UC1 Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.
- UC2 Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

##### 2 UC spécifiques à la mention

- UC3 Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention «Activités Physiques pour Tous».
- UC4 Mobiliser les techniques de la mention «Activités Physiques pour Tous» pour mettre en oeuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

**Validation:** Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, Spécialité Educateur Sportif, Mention Activités Physiques pour tous. Diplôme Professionnel de niveau 4, délivré par le Ministère des Sports

#### L'ALTERNANCE

643h en centre et 500 h en structure d'alternance. L'alternance doit couvrir tous les publics (enfants, ados, adultes et seniors) et les 3 familles d'activités (Activités en environnement naturel, activités d'entretien corporel et activités et jeux sportifs).

#### CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

- Être âgé de 18 ans le jour de la validation des Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique (EPMSP) et avoir moins de 30 ans.
- Être titulaire du PSC1.
- Avoir réussi les Tests d'Exigences Préalables (TEP).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage

#### ÉPREUVE DE SÉLECTION

Entretien professionnel avec le Responsable Pédagogique.

#### LE FINANCEMENT

Prise en charge des coûts pédagogiques par l'OPCO. Pour toutes informations, contactez le **CFA des Métiers du Sport et de l'Animation** d'Auvergne: [contact@cfa-adasa.com](mailto:contact@cfa-adasa.com) / 04 73 30 23 65/[www.cfa-adasa.com](http://www.cfa-adasa.com)



#### LES OBJECTIFS

- Élaborer et mettre en place des projets et des programmes d'activités.
- Organiser et animer tous types d'activités physiques et sportives.
- Accueillir et informer tous types de publics et s'y adapter.
- Communiquer sur ses activités et celles de sa structure.
- Participer à la gestion et au fonctionnement de sa structure.
- Organiser des événements sportifs.

#### LE MÉTIER

La/le titulaire du BPJEPs APT réalise des prestations visant:

- le développement et le maintien des capacités physiques de chacun dans un objectif de santé et de bien être.
- la découverte et l'initiation aux activités physiques et sportives pour tous.

#### Où exerce t-il?

Dans toutes structures promouvant les activités physiques et sportives comme:

- les associations ou clubs
- les structures privées (clubs de vacances, structures de tourisme...)
- les collectivités territoriales (Mairies, Temps scolaires et périscolaires, Communautés de Communes....).

Mais aussi à titre libéral en dispensant des cours à des particuliers ou des groupes sous le statut d'auto entrepreneur.\*



**Dates des sélections:** 04 septembre 2023

**Fin des inscriptions :** 25 août 2023

**Tests d'Exigences Préalables (TEP) :**

Voir calendrier des dates et lieux:

<https://www.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/tep-region>

**Date de la formation:** 25 septembre 2023 au 05 juillet 2024(sous réserve)